

Stand d'information et d'échange à Alai

9 avril 2025



Préambule

Intervenants

Geoffrey Dufour, Chef de service Direction de la Maitrise d’Ouvrage des Projets de Développement

Rachel Loiseau, Chargée de relations riverains, SYTRAL Mobilités

Sandy Kafi, Chargée de relations riverains, SYTRAL Mobilités

Maroua Christot, AMO Technique, Transamo

Jérémy Simon, Maître d’œuvre, Egis

Matthieu Lanher, Maître d’œuvre, Gautier+Conquet

Coline Grégoire, AMO Concertation, Egis

Garante nommée par la CNDP : Claire Bouteloup

Durée du stand : 4 heures, de 14h30 à 18h30

Nombre de participants : environ 115

SYNTHESE DES ECHANGES

Le stand d'information et d'échanges s'est déroulé le mercredi 9 avril 2025 après-midi, à Alaï, devant la piscine Aquavert.

Le stand a connu une forte affluence durant toute sa durée. Le public a pu échanger avec les équipes de SYTRAL Mobilités.

Le public a été informé de la tenue de cette rencontre via notamment :

- La distribution de flyers dédiés.
- Le dépôt de flyers dans les commerces du secteur.
- Publications sur les réseaux sociaux de SYTRAL Mobilités,

Pôle d'échange multimodal d'Alaï

La création d'un nouveau pôle d'échange multimodal à Alaï a suscité un fort intérêt de la part des participants, mais également de nombreuses interrogations.

- L'emplacement de la station terminus, sur l'ancien parking d'Aquavert, est perçu comme l'endroit le plus favorable, permettant de requalifier cet espace, au cœur du carrefour. Certains participants d'interrogent sur la station en elle-même, et souhaitent savoir si elle accueillera un bâtiment. SYTRAL Mobilités indique que la station terminus sera une station de tramway « classique » et qu'il n'y aura pas de bâtiment à cet emplacement.
- Plusieurs participants ont évoqué le lien entre TEOL et le tram-train de l'Ouest Lyonnais (TTOL). En effet, certains considèrent que TTOL est peu fonctionnel aujourd'hui et que l'arrivée de TEOL doit pouvoir permettre de renforcer la fréquence du TTOL. Nombreux demandent la mise en place d'un billet unique pour éviter une double tarification qui peut constituer un frein à l'utilisation du TTOL.
- Le rabattement en bus a été évoqué à de nombreuses reprises. Les habitants souhaitent notamment savoir comment les bus seront organisés depuis et vers la station Alaï. Tous souhaitent conserver l'offre de bus actuelle et certains craignent que la desserte vers Gorge de Loup et le métro D soit moins performante avec l'arrivée de TEOL. SYTRAL SYTRAL Mobilités précise qu'un travail de concertation avec les communes sera engagé environ deux ans avant la mise en service de TEOL, afin de restructurer le réseau de surface autour de la nouvelle ligne. Cette réorganisation visera à adapter certaines lignes de bus pour assurer le rabattement vers TEOL, tandis que d'autres pourront être maintenues ou redéployées, dans l'objectif de garantir une offre lisible, performante et adaptée aux besoins des usagers.
- Concernant le rabattement vers la station en modes actifs, les participants demandent que les accès à la station soient facilités, notamment en améliorant la qualité des cheminements piétons (trottoirs parfois de mauvaise qualité ou étroits), en développant les pistes cyclables et les services en stations, notamment les consignes à vélos.

P+R d'Alaï

La création d'un parking relais pour les voitures à Alaï est jugée indispensable par tous les participants. Cependant, ils sont nombreux à juger la capacité prévue de 300 places insuffisante, notamment en comparaison avec le parc relais P+R de Gorge de Loup, qui compte 680 places et qui est régulièrement plein dès les premières heures du matin. Les habitants du secteur d'Alaï et riverains directs du P+R craignent le stationnement sauvage sur les places de stationnement habituellement occupées par les habitants, y compris dans les lotissements avoisinants.

SYTRAL Mobilités indique que le PEM a été conçu en privilégiant l'accessibilité par bus, vélo, et à pied, selon les modèles de planification de la Métropole de Lyon. L'accent est mis sur le développement des aménagements cyclables et piétons pour faciliter le rabattement vers la station Alaï tandis qu'une restructuration du réseau de bus permettra également de renforcer certaines lignes de bus et de favoriser l'accès en transports en commun. Par

ailleurs, la capacité de 300 places pour le parking relais résulte d'un compromis entre la taille du bâtiment à construire, les flux de voitures attendues, et le coût global du projet.

Au-delà de sa capacité, la création d'un P+R a suscité plusieurs interrogations :

- L'implantation du bâti dans la parcelle > SYTRAL Mobilités indique que les études menées pendant l'année 2025 permettront de définir finement la conception et l'implantation du parking relais. Pour cela un Maître d'œuvre sera spécifiquement sélectionné. Les riverains de l'impasse des Glycines ont à ce sujet demandé que le bâtiment soit implanté le plus loin possible des habitations, afin de délimiter les nuisances sonores et les vis-à-vis.
- L'accès au P+R > SYTRAL Mobilités indique que l'accès en voiture se fera depuis le Chemin des Ifs qui serait réaménagé. L'accès piéton depuis et vers la station dépendra de l'implantation précise du bâtiment. Les piétons pourraient ainsi accéder à la station soit depuis le Chemin des Ifs, soit depuis un cheminement créé si besoin à la suite des études en cours.
- La hauteur du bâtiment > SYTRAL Mobilités indique qu'à ce stade du projet, la hauteur n'est pas définie. Au regard de la capacité de 300 places prévue, le bâtiment pourrait compter entre 2 à 4 étages. Cette approche vise à garantir une intégration harmonieuse du PEM dans le tissu urbain, tout en répondant aux besoins de mobilité et aux attentes des riverains.
- Le coût du P+R > SYTRAL Mobilités indique que le coût précis sera défini selon la conception retenue. En comparaison aux P+R récemment construits, notamment celui de Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud, son coût devrait être entre 6 et 7 millions d'euros.
- La durée des travaux > SYTRAL Mobilités indique que les travaux du P+R devraient durer environ 2 ans.

Circulation

De nombreux participants ont évoqué des problématiques de circulation dans le secteur, particulièrement sur l'avenue Charles de Gaulle. Ils craignent que l'arrivée de TEOL n'aggrave la situation. SYTRAL Mobilités rappelle que le projet prévoit l'élargissement des voiries afin de conserver les deux sens de circulation actuels (1 voie dans chaque sens). Ainsi, le fonctionnement de la circulation routière à Tassin la Demi-Lune ne sera donc pas modifié par l'arrivée de TEOL. Par ailleurs, SYTRAL Mobilités indique que l'arrivée de TEOL ne viendra pas aggraver les problèmes d'engorgement du secteur, en captant une partie du trafic automobile grâce à une offre de transport en commun renforcée.

Plusieurs participants ont interrogé SYTRAL Mobilités sur la compatibilité de TEOL avec le statut de Route à Grande Circulation (RGC) de l'avenue Charles de Gaulle, qui permet le passage des convois exceptionnels et le transports de matériaux dangereux. SYTRAL Mobilités indique que, bien que les élus souhaitent limiter la circulation des poids lourds sur cette avenue, aucune solution n'a été arrêtée à ce jour et le fonctionnement de la RGC sera maintenu sur l'avenue Charles de Gaulle pour l'instant.

La question de la circulation en phase travaux a également été posée à plusieurs reprises. Certains craignent la fermeture d'axes de transit et un report du trafic sur des voies secondaires, ce qui risquerait de saturer le réseau local. Les participants ont exprimé le souhait que SYTRAL Mobilités mette en place des solutions limitant les contraintes pour les automobilistes durant cette période.

Acquisitions foncières

Les participants habitant le secteur Alai s'interrogent sur les parcelles concernées par les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du terrain. Ils souhaitent savoir s'ils sont concernés, de quelle manière, et dans le cas d'acquisitions partielles de terrains, notamment pour des copropriétés, comme seront faites les restitutions de stationnement.

SYTRAL Mobilités indique que les études en cours ne sont pas encore suffisamment avancées pour apporter une réponse précise concernant les parcelles à acquérir et la restitution des places de stationnement. En effet, le maître d'œuvre du projet, c'est-à-dire l'entreprise qui va concevoir précisément le projet et son insertion dans les différents secteurs traversés, a été choisi très récemment. La phase actuelle est donc celle du recensement des impacts et des besoins des différents riverains et professionnels du secteur pour étudier différents scénarios d'insertion. Les impacts précis, ainsi que les mesures associées seront connus au début de l'année 2026 une fois l'insertion définie



et validée. Les parcelles ainsi concernées et à acquérir par SYTRAL Mobilités feront l'objet d'enquêtes parcellaires en 2026 et 2027.

Devenir du quartier Alaï

Plusieurs participants voient dans l'arrivée de TEOL l'opportunité de réaménager le quartier d'Alaï. Ils évoquent notamment la nécessité d'améliorer les espaces publics tels que les trottoirs, de créer de nouveaux commerces, etc. Certains estiment que cela permettra de valoriser positivement leur bien immobilier.

Les habitants de la route de Brignais se sont interrogés sur le devenir du bâti de part et d'autre de la voirie, dans la perspective d'un futur projet urbain et aimeraient en connaître les grandes lignes. SYTRAL Mobilités a indiqué que le projet urbain était hors de son champ de compétence et du ressort de la Métropole de Lyon.

Le choix du mode et du tracé

Quelques participants ont exprimé leurs regrets concernant l'abandon de du projet de métro au profit du tramway qu'ils jugent moins pertinent sur le long terme, et qui offre, selon eux, un gain de temps assez faible.

Si certains regrettent que le tracé ne se fasse pas en direction de Bellecour, puis de Part-Dieu, d'autres en revanche voient dans TEOL l'opportunité de rejoindre Confluence, mais également, en interconnexion, les secteurs de Gerland et Debourg, aujourd'hui mal connectés à l'ouest lyonnais.

Plusieurs participants évoquent également la nécessité d'un prolongement sans attendre à Craponne. SYTRAL Mobilités indique que ce prolongement n'est pas encore approuvé, mais qu'il est inscrit dans le Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais, actuellement en phase d'Enquête Publique. Cela signifie qu'il est considéré comme une option envisageable, mais qui n'est pas prioritaire pour l'instant.

Questionnements techniques

Quelques participants ont souhaité avoir des renseignements concernant les modalités de fonctionnement du tramway :

- Le tramway pourra-t-il être automatique ? SYTRAL Mobilités a indiqué que ce type de transport de surface nécessite des conducteurs dans les rames, il ne pourra donc pas être automatisé.
- Quel sera le matériel roulant utilisé, notamment pour pouvoir franchir la pente ? SYTRAL Mobilités a indiqué que les industriels avaient confirmé que le matériel roulant tramway de 43 mètres utilisé aujourd'hui sur le réseau pouvait franchir les 8% de pente prévue pour TEOL.

